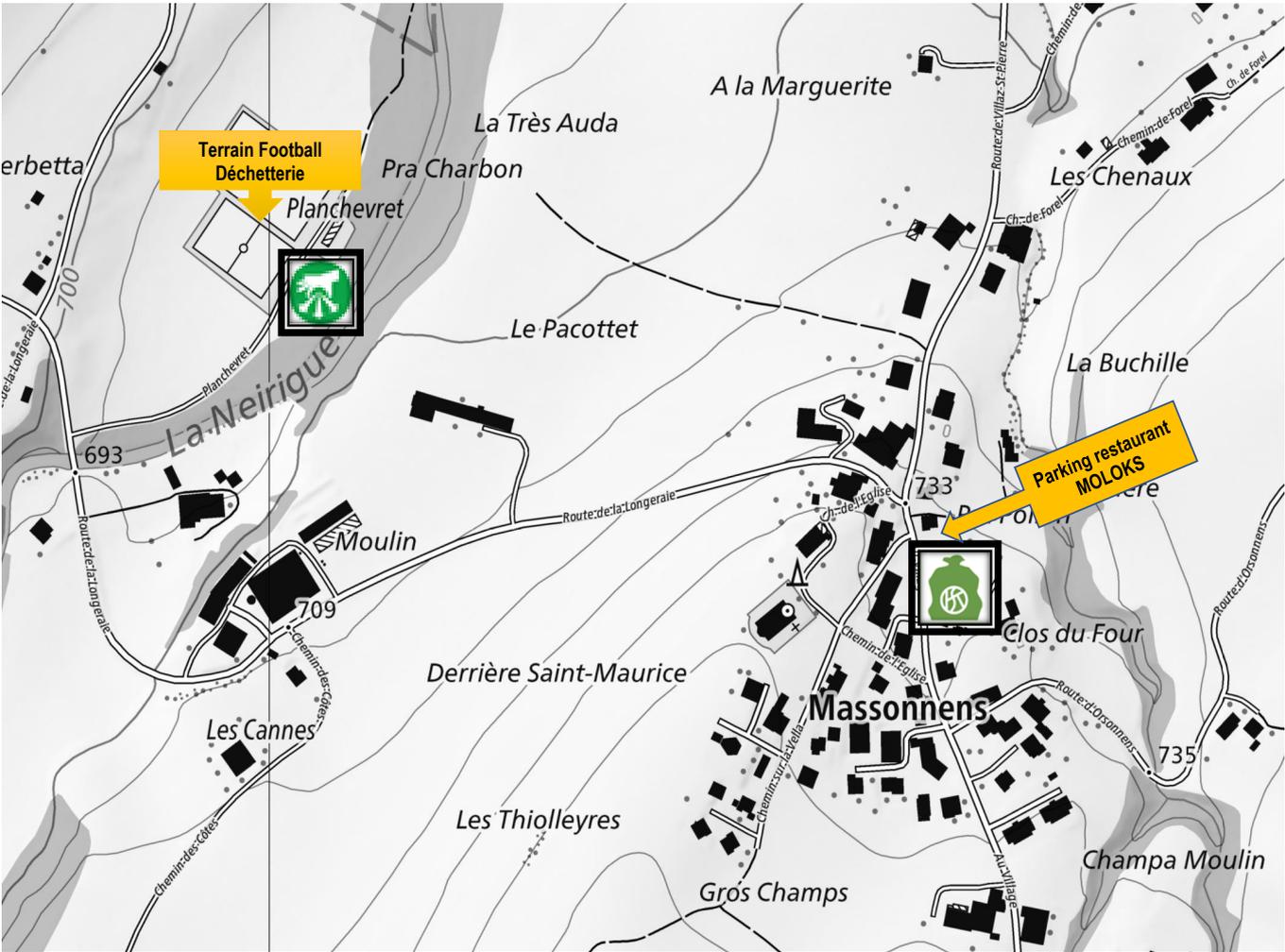




2025

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Massonnens

s a i d e f



# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

## Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(X) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

## Contact et infos

-  
Commune de Massonnens  
Au Village 8  
1692 Massonnens  
026 653 28 36  
commune@massonnens.ch  
www.massonnens.ch

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**





2025

## Calendrier

## Massonnens

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2				3	1	
V 3				4	2	
S 4	9 h 30 - 11 h 30	1  9 h 30 - 11 h 30	1  9 h 30 - 11 h 30	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5  17 h 00 - 18 h 30
V 10		7	7	11	9	6
S 11	9 h 30 - 11 h 30	8  9 h 30 - 11 h 30	8  9 h 30 - 11 h 30	12  9 h 30 - 11 h 30	10  9 h 30 - 11 h 30	7
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17  17 h 00 - 18 h 30	15  17 h 00 - 18 h 30	12
V 17		14	14	18 Vendredi-Saint	16	13
S 18	9 h 30 - 11 h 30	15  9 h 30 - 11 h 30	15  9 h 30 - 11 h 30	19	17	14  9 h 30 - 11 h 30
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22  17 h 00 - 18 h 30	19 Fête-Dieu
V 24		21	21	25	23	20
S 25	9 h 30 - 11 h 30	22  9 h 30 - 11 h 30	22  9 h 30 - 11 h 30	26  9 h 30 - 11 h 30	24	21  9 h 30 - 11 h 30
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 Ascension	26  17 h 00 - 18 h 30
V 31		28	28		30	27
S		29  9 h 30 - 11 h 30			31  9 h 30 - 11 h 30	28
D		30				29
L		31				30
M						



2025

## Calendrier

## Massonnens

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2		3	1		3
J	3		4 	2		4
V	4	1 Fête nationale	5	3		5
S	5 	2 	6	4 	1 Toussaint	6 
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M	8	5	9	7	4	9
M	9	6	10	8	5	10
J	10 	7 	11	9 	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13 	11	8 	13 
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16	13	17	15	12	17
J	17	14	18 	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19 	16 	20	18 	15 	20 
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23	20	24	22	19	24
J	24 	21 	25 	23 	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26
S	26	23	27	25	22 	27 
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30	27		29	26	31
J	31	28		30 Fermé Heure d'hiver	27	
V		29		31	28	
S		30 			29 	
D		31			30	
L						
M						



# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



### Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale

A déposer dans les moloks (place de parc du café) ou dans les conteneurs prévus à cet effet à la déchetterie.



### Bois

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Le bois, parquet, palettes, meuble (démonté et sans parties métalliques). Pour les déchets dont le volume est supérieur à l'usage ménager, utiliser une benne privée.



### Cartouches d'encre pour imprimantes

A déposer à l'emplacement prévu à cet effet à la déchetterie.



### Papier et carton

A déposer dans une benne prévue à cet effet. ATTENTION : Les cartons seront aplatis et le papier ne sera pas attaché.



### Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans une benne prévue à cet effet. ATTENTION : il faut retirer toute partie en bois ou en plastique avant de le déposer.



### Batteries d'autos

Dans l'espace prévu à cet effet. Les batteries automobiles doivent être remises au surveillant moyennant le règlement de la taxe au comptant.



### Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Exemples: boîte de conserve, barquettes, papier alu, canettes, emballages avec logo "Alu". Compresser pour limiter le volume.



### Déchets encombrants combustibles

Une benne est prévue à cet effet à la déchetterie. Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 lt, sont admis. Le bois et le métal doivent être placés dans la benne correspondante.



### Pneus

A donner au surveillant, moyennant le règlement de la taxe au comptant. Les pneus sont également repris par les garagistes et les services Pneus.



### Aérosols

A vider complètement et à déposer dans la benne à ferraille à la déchetterie.



### Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le container à capsules. Uniquement les capsules de la marque Nespresso en aluminium.



### Déchets inertes (petites quantités)

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Uniquement pour les particuliers et les travaux de bricolage. NON ADMIS : déchets de chantier.



### Verre

A déposer dans les bennes prévues à cet effet. ATTENTION : uniquement bouteilles, bocaux, pots de yogourt (sans bouchon, sans capsules).



### Textiles et chaussures

Propres uniquement. A déposer dans des sacs fermés dans le container à habits.



### Cendres de bois

A déposer avec les déchets inertes.



### Verre plat

Le verre plat peut être mis dans la benne destinée aux déchets inertes.



### Huiles minérales et végétales

A vider dans l'espace prévu à cet effet en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (moteur). Ne jamais jeter dans l'évier ou les WC.



### Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie, inclus les ampoules. NON ADMIS : ampoules incandescentes à mettre avec les déchets ménagers.



### PET

A déposer dans les sacs en plastique sous l'abri. Les bouteilles doivent être écrasées. NON ADMIS : bouteille sans logo PET, bouteille d'huile.



### Peintures

A déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.



### Déchets spéciaux des ménages

Ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les canalisations ou posés dans la nature. Voir encadré ci-contre pour les filières d'élimination possibles.



### Appareils électriques et électroniques

A déposer dans l'espace prévu à cet effet. ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée.



### Piles et accumulateurs

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie. ATTENTION : de nombreux jouets, gadgets, contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter.



### Couche-culotte

Les couches-culottes ainsi que les protections d'incontinence seront conditionnées dans des sacs transparents et collectées **gratuitement** à la déchetterie.



### Déchets compostables ménagers

A déposer dans une benne prévue à cet effet sur la place de parc du terrain de foot. Fruits, légumes, fleurs, plantes, épluchures, feuilles. Pas de déchets cuits, ni de viande, pas d'emballages.



### Gazon

A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot.



### Déchets de jardin

A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot. Les branches et autres déchets de tailles sont à déposer à l'emplacement des branches.



### Litière de chat

A mettre dans les sacs officiels AIR PRO.



### Dépouilles d'animaux

A amener aux centres collecteurs des déchets animaux SANIMA à La Joux : lu-sa de 13h30 à 15h30, Romont : lu-ve de 9h à 10h30, sa de 7h30 à 9h (cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg).



### Autres déchets plastiques

A éliminer dans les sacs officiels AIR PRO.

## SACS-POUBELLE officiels

Les sacs **AIR PRO GLANE** uniquement doivent être déposés dans les conteneurs « MOLOK » prévus à cet effet au lieu-dit « Praz Pollon » (place de parc en face de l'auberge de l'Union).

- Fr. 2.00 pour le sac de 35 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 20.00
- Fr. 3.20 pour le sac de 60 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 32.00
- Fr. 4.80 pour le sac de 110 ltr.(rouleau de 5 sacs) = Fr. 24.00
- Fr. 19.60 pour les conteneurs de 600 ltr.
- Fr. 26.50 pour les conteneurs de 800 ltr.

## TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

- Fr. 100.00 pour un ménage de 3 personnes et plus.
- Fr. 70.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes.
- Fr. 50.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes âgées de 70 ans et plus.
- Fr. 100.00 pour les industries et l'artisanat.

## TAXE SUR LES DECHETS PARTICULIERS

- Fr. 6.00 / pce pour les batteries voiture.
- Fr. 10.00 / pce pour les batteries de camion.
- Fr. 6.00 / pce pour pneus de voiture.\*
- Fr. 12.00 / pce pour pneus de camion.\*
- Fr. 12.00 / pce pour pneus de tracteur.\*

**\*Les pneus montés sur jantes sont à démonter.**

- Déchets encombrants exceptionnels - Fr. 25.00 / m3  
Contacter le conseiller responsable
- Sagex / le polystyrène propre est également récupéré gratuitement à la déchetterie.

